

Séance ordinaire du 15 mars 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quinze mars deux mille vingt-deux à neuf heures dix-neuf, à la salle exécutive Norbert-Brousseau de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (par visioconférence), Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (par visioconférence), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-02-47**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 15 mars 2022.

CE-2022-02-48**Mandat à la Direction générale d'entreprendre des démarches pour la fermeture du parc à chien (secteur Charny)**

Il est résolu de mandater la Direction générale à entreprendre les démarches nécessaires à la fermeture du parc à chien (secteur Charny), dans les meilleurs délais.

CE-2022-02-49**Besoins de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information**

[Document d'aide à la décision GCH-2022-022](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tels qu'ils sont mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-022, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2022-02-50**Entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel**

[Document d'aide à la décision GCH-2022-025](#)

Il est résolu de conclure l'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-51**Nomination d'un chef du Service aux citoyens et entreprises à la Direction du génie**

[Document d'aide à la décision GCH-2022-026](#)

Il est résolu de nommer monsieur Carol Lapierre au poste cadre, classe 6, échelon 10, de chef du Service aux citoyens et entreprises à la Direction du génie, et ce, aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres.

Il est également résolu d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-02-52

Règlement intérieur du conseil de la Ville (optimisation du fonctionnement des séances du conseil de la Ville, comité plénier et du comité exécutif, refonte du texte du règlement et remplacement du règlement antérieur et ses amendements)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement intérieur du conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-013. Ce règlement a pour objet d'optimiser la régie interne et le mode de fonctionnement des séances du conseil de la Ville, du comité plénier et du comité exécutif, de refondre le texte du règlement intérieur actuel du conseil de la Ville en un seul règlement et de remplacer conséquemment le Règlement RV-2016-15-99 et ses amendements.

CE-2022-02-53

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-018](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-018, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-02-54

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-020](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-020, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-02-55

Désignation d'un représentant au comité de bassin de la rivière Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner le membre du conseil de la Ville, monsieur Serge Côté, à titre de représentant élu au comité de bassin de la rivière Chaudière.

CE-2022-02-56

Financement de la dépense relative à l'inspection et la réparation des réservoirs d'eau potable

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'inspection et la réparation des réservoirs d'eau potable, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-002, au montant maximal de 429 000 \$, à même le règlement

d'emprunt RV-2021-20-88.

CE-2022-02-57

Financement de la dépense relative à l'entretien des débitmètres réseaux [Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-005](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'entretien des débitmètres réseaux, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-005, au montant maximal de 35 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2013-12-30.

CE-2022-02-58

Païement du coût réel de travaux de déplacement de poteaux d'utilités publiques sur les rues Saint-Thomas et Saint-Étienne (secteur Lévis) [Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-004](#)

Il est résolu d'autoriser le paiement du coût réel des travaux de déplacement des poteaux d'utilités publiques sur les rues Saint-Thomas et Saint-Étienne (secteur Lévis), réalisés par Bell Canada, Hydro-Québec et Videotron.

CE-2022-02-59

Financement de la dépense relative à l'aménagement électrique du parc Champigny (secteur Saint-Jean Chrysostome), à la gestion des opérations par géo positionnement pour les opérations courantes des travaux publics (déneigement, sites de neige usée et autres) et à l'entretien des infrastructures d'éclairage public, de feux de circulation, de glissières de sécurité, de pistes cyclables, de poteaux d'incendie et divers autres travaux [Document d'aide à la décision DEI-PST-2022-001](#)

Il est résolu, pour financer les dépenses relatives à l'aménagement électrique du parc Champigny (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et à la gestion des opérations par géo positionnement pour les opérations courantes des travaux publics (déneigement, sites de neige usée et autres), d'affecter un montant de 228 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2023, et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est également résolu de financer les dépenses relatives à l'entretien des infrastructures d'éclairage public, de feux de circulation, de glissières de sécurité, de pistes cyclables, de poteaux d'incendie et divers autres travaux, tel qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DEI-PST-2022-001, au montant maximal de 3 413 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89, au montant maximal de 710 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-90, au montant maximal de 560 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-91, et au montant maximal de 250 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-96.

CE-2022-02-60

Financement de la dépense relative au projet de la gestion stratégique des appels

[Document d’aide à la décision POL-2022-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de la gestion stratégique des appels au montant maximal de 300 000 \$, à même le règlement d’emprunt RV-2021-20-90.

CE-2022-02-61

Gratuité d’heures de glace en soutien à la tenue de la 30^e édition du *Tournoi de hockey* au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 2022

[Document d’aide à la décision INC-2022-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’accorder la gratuité d’heures de glace en soutien à la tenue de la 30^e édition du *Tournoi de hockey* au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 2022, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-02-62

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d’aide à la décision DVC-DSC-2022-004](#)

Il est résolu d’accorder aux organismes de la communauté suivants l’aide financière indiquée pour l’année financière 2022, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Association coopérative d’économie familiale Lévis-Lauzon	880 \$;
➤ Atelier occupationnel Rive-Sud	7 651 \$;
➤ Aux quatre vents, Groupe d’entraide pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique	1 003 \$;
➤ L’adoberge Chaudière-Appalaches	1 855 \$;
➤ Association des personnes handicapées de Lévis inc.	3 903 \$;
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis (2 bâtiments)	9 661 \$;
➤ Club de curling Etchemin inc.	9 080 \$;
➤ Centre femmes L’ancrage	1 844 \$;
➤ Le filon	1 079 \$;
➤ Les chevaliers de Colomb du conseil de St-Romuald no 2981	1 964 \$;
➤ Club bonne Entente FADOQ Saint-Étienne-de-Lauzon	1 993 \$;
➤ Connexion emploi ressources femmes	3 266 \$;
➤ Le contrevent, pour l’entourage d’une personne ayant un trouble de santé majeur de santé mentale	1 076 \$;
➤ Coopérative de services Rive-Sud	4 420 \$;
➤ Le groupe Déziel inc.	5 375 \$;
➤ Groupe de ressources techniques nouvel habitat (3 bâtiments)	8 021 \$;
➤ Magasin général Rive-Sud société St-Vincent-de-Paul	1 794 \$;
➤ Maison de la famille R.E.V. Rive-Sud	1 748 \$;
➤ La maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome inc.	1 934 \$;
➤ Maison natale de Louis Fréchette	3 754 \$;
➤ La passerelle, groupe d’aide et d’entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale	2 257 \$;

➤ Service d'entraide de Breakeyville	4 059 \$;
➤ Le service d'entraide de Charny inc.	5 497 \$;
➤ Le groupe scout et guide de St-Étienne inc.	2 642 \$;
➤ Service d'entraide de St-Romuald inc.	3 583 \$;
➤ Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome	5 411 \$;
➤ Société de réadaptation et d'intégration communautaire (S.R.I.C.) (2 bâtiments)	7 177 \$;
➤ Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches	1 939 \$;
➤ Travail jeunesse	12 706 \$;
➤ Espace Marie-Victorin coopérative de solidarité en habitation	592 \$;

de même que de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Il est également de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	20 597 \$;
➤ Les sentiers la balade de Lévis inc. (incluant Scouts)	25 427 \$;
➤ La jonction pour elle inc. (2 bâtiments)	16 567 \$;
➤ Le patro de Lévis inc.	36 529 \$;
➤ La société grand village inc.	29 681 \$;

de même que de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

CE-2022-02-63

Financement de la dépense relative à la réalisation du plan d'action du programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-021](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation du plan d'action du programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis au montant maximal de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-02.

CE-2022-02-64

Aides financières à des organismes de la communauté, Règlement établissant un programme d'aide aux entreprises et affectation des sommes disponibles à la fin de ce programme

[Document d'aide à la décision DEV-2022-009](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté suivants une aide financière au montant de 1 000 \$, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

- Coopérative artistique Les Etchemins;
- La société St-Vincent-de-Paul de Québec (Conférence Saint-Joseph de Lauzon);
- La société St-Vincent-de-Paul de Québec (Conférence Saint-Louis de Pintendre);
- La société St-Vincent-de-Paul de Québec (Conférence Saint-David);
- École de musique l'accroche notes;
- Club Yoseikan Chaudière-Ouest;

- Regart, centre d'artistes en art actuel;
- L'espace culturel du quartier;
- Académie de danse Rive-Sud;
- Diffusion avant-scène;
- Le club de curling Etchemin (1961) ltée;
- Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent Paul;
- Alpha entraide des chutes-de-la-chaudière
- École crescendo de St-Rédempteur;
- Le service d'entraide de Charny inc.
- Multi-art Chute Chaudière;
- École de danse élédanse inc.;
- Service d'entraide de St-Romuald inc.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement établissant un programme d'aide aux entreprises, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-009. Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide aux entreprises, sous forme de subvention, aux conditions prévues à ce règlement, le tout en vertu du pouvoir prévu à l'article 129 de *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (LQ 2021. C. 7).

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville que les sommes qui seront encore disponibles à la fin du programme soient affectées au soutien aux entreprises dans le *Fonds local d'investissement* de la Ville.

CE-2022-02-65

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2022-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-030, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

CE-2022-02-66

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection de la rue Édouard-Perreault (secteur Lévis), attribution du contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-044](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection de la rue Édouard-Perreault (secteur Lévis) au montant maximal de 575 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour la réalisation de ces travaux (appel d'offres 2021-50-141), à Les entreprises JRMorin inc., pour une dépense

estimée à 1 175 958 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-02-67

Option de renouvellement du contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2022-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats, pour une dépense estimée à 1 226 880 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2017-50-74 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-02-68

Entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau

[Document d'aide à la décision FIN-2022-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FIN-2022-022, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-02-69

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
